



Commune de
Hauteluce
Village de Lumière

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 août 2026

CONVOCATION du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le quatre août, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance à la salle de la mairie, sous la présidence de Estéban LAGIER, Maire de la commune.

Date de la convocation :	31 juillet 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	15/ Quorum : 8
Nombre de conseillers municipaux présents :	10
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votes :	11

PRESENCES AU CONSEIL MUNICIPAL

Présents :

Mesdames : CHAMOT-MAITRAL Estelle, Manon FRISON, Anne PALLUEL,

Messieurs : ANCEY Jean-Marie, BINET Pascal, BOCHET Victor, CUVEX-COMBAZ Jean-Paul, LAGIER Estéban, LAGIER Wilson, MAZZOCCHI Yannick,

Absents excusés :

Mesdames COLLONG Sophie, MARTIN Yvonne (pouvoir à MANON Frison), PICHOL-THIEVEND Carole

Messieurs BRAISAZ Guy, SUEL Eric,

Agents municipaux présents : Quentin Dieppedalle.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Mme CHAMOT-MAITRAL Estelle a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30

• Communications réglementaires

Sans objet

1- Voirie publique – Travaux de sécurisation secteur Annuît La Croix – Protocole d'accord transactionnel

Vu les dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 2195-6,
Vu la Circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits (NOR : PRMX1109903C),
Vu la Circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique, NOR : ECEM0917498C,
Vu le marché public de travaux n°2025-07, portant sur les travaux de sécurisation de la voie communale n°1, secteur Annuît La Croix, conclu avec le groupement d'entreprises LEGENDRE (mandataire),

Considérant que l'exécution du marché a fait apparaître des difficultés conduisant les parties à envisager une cessation anticipée du contrat,

Considérant que la commune et le groupement titulaire ont convenu de rechercher une solution amiable permettant de mettre fin au marché, dans des conditions définies d'un commun accord, afin de prévenir tout contentieux ;

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de passer un protocole d'accord transactionnel avec le groupement titulaire, précisant les conditions de cessation du marché ainsi que les conséquences financières et administratives qui en découlent.

Les dispositions financières sont récapitulées ainsi :

Objet	Montant € TTC	Montant € HT
Montant total des mandats émis	527 191,18 €	439 325,98 €
Accostage final validé dans le cadre du protocole (hors Intérêts moratoires)	930 541,70 €	775 451,42 €
Montants restants dus ; mandats à émettre à la suite du protocole (hors Intérêts moratoires)	403 350,52 €	336 125,44 €
Montants restants dus ; mandats à émettre à la suite du protocole - au titre des Intérêts moratoires	10 477,30 €	10 477,30 €

M le Maire profite de cette délibération pour rappeler l'historique de ce sujet. Sur le montant restant dû, il y avait un écart de 30 000 € entre les propositions des deux parties. On a partagé la différence pour se mettre d'accord.

Jean-Paul Cuvex-Combaz pose les questions suivantes : quel est le cout final de l'opération ? quel est le calendrier pour la suite des travaux et quelle est l'entreprise retenue ? Quelle est la nature des travaux programmés ?

M le Maire indique qu'une réouverture de la route est envisagée sous 3 semaines. Il s'agit de travaux provisoires. Il est prévu de mettre une buse.

Pascal Binet demande s'il y aura une ou deux voies de circulation. Par ailleurs, il indique qu'on pourrait réutiliser les remblais d'autres chantiers pour ces travaux.

M le Maire indique qu'il n'y aura certainement qu'une seule voie dans l'immédiat. Pour les remblais, des études préalables sont nécessaires. Cela a été imaginé, mais c'est trop tard. Le revêtement sera provisoire : certainement du tout-venant. Un marché public sera passé en complément en 2027 pour finaliser ce chantier.

Pascal Binet demande des informations concernant l'avancé du chantier du Pont du Dorinet.

M le Maire explique que le Département aurait actuellement 1 semaine de retard.

Pascal Binet demande des explications concernant les intérêts moratoires.

Il est indiqué que le Trésor Public a pris des délais importants pour payer certaines factures en début d'année 2026, engendrant ces pénalités.

M le Maire rajoute que la Commune a obtenu une nouvelle subvention de l'Etat pour cette opération, de 150 000 €. Il fallait aller vite pour passer ce protocole. Nous sommes à la veille de la fermeture des entreprises. Sa signature était reportée à septembre si ce n'était pas fait cette semaine.

M le Maire termine en indiquant qu'une réunion publique sera organisée pour expliquer ce dossier aux habitants.

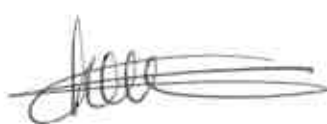
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (10 voix POUR, 1 voix CONTRE (Jean-Paul CUVEX-COMBAZ)) :

DECIDE :

Article 1er : D'approuver la conclusion du protocole d'accord transactionnel ci-annexé, entre la commune de Hauteluce et le groupement titulaire du marché public de travaux n° 2025-07, en vue de mettre fin audit marché.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel, et mettre en œuvre l'ensemble des actions relative à l'exécution de la présente affaire.

Séance levée à 20h.

Estéban LAGIER, Maire 	CHAMIOT-MAITRAL Estelle Secrétaire de séance 
--	--